



Dijon, le 21 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE TITRES DE SÉJOUR DES MEMBRES DE FAMILLE DE CITOYEN FRANÇAIS

Depuis le 20 avril, les premières demandes et les renouvellements des titres de séjour « Vie Privée et Familiale – Famille de Français » s'effectuent en ligne sur :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

Sont concernés les membres de la famille d'un citoyen français : **conjoint de Français, parent d'enfant Français, ascendant et enfant de Français.**

Ces personnes n'ont pas à se déplacer pour le dépôt de leur demande ni à transmettre leur dossier par voie postale.

Des dispositifs sont mis en place pour les accompagner :

- **Le Centre de Contact Citoyen (CCC)** pour toute question, soit via le formulaire de contact en ligne sur le site, soit au numéro 0806 001 620 (appel gratuit depuis un poste fixe ou si le forfait mobile comprend les appels vers un téléphone fixe).
- **Le point d'accueil numérique en préfecture** (Cité Dampierre – 6, rue Chancelier de l'Hospital à Dijon) où des agents sont présents pour accompagner dans les démarches visant à déposer un dossier en ligne, **uniquement sur rendez-vous**, à prendre en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse <https://www.rdv.cote-dor.gouv.fr/booking/create/984>.

Pour en savoir plus sur le titre de séjour d'un membre de famille d'un citoyen français :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>